

7286/24 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 27 mars 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 27 mars 2024

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Accord entre l'Union européenne et la République du Mozambique sur le statut de la mission de formation militaire de l'Union européenne au Mozambique (EUTM Mozambique)

E 18688

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**